

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue
Principale, le 4 février 2014 à 19h30**

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau
Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Est absente : madame Monique Boucher, siège no 4

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire
Monsieur Dany Quirion

Madame Francine Talbot, directrice générale/secrétaire-trésorière
agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres
du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-02-23

Il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur
Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents
d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le point varia (17) reste ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 7 JANVIER 2014

LÉGISLATION

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT PORTANT LE # 132-2014;
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

5. REMERCIEMENT MONSIEUR SYLVAIN VEILLEUX

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6. DÉPÔT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE

FINANCES

7. COMPTES DU MOIS

8. ACCEPTATION D'ESTIMER DES COÛTS ANALYSE ET RAPPORT STRUCTURE SALLE ARÉNA

9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : COMITÉ DES BÉNÉVOLES

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE - TRAVAUX

10. SITE INTERNET

11. ACHAT MÉLANGEUR STATIQUE

TRAVAUX PUBLICS

12. CONDUITE D'AQUEDUC 4 AU BOUT DE LA RUE JOBIN

13. ÉTUDE GÉOTECHNIQUE RUE BEAUDOIN/CHAMPAGNE ET GRÉGOIRE/LACHANCE

LOISIRS – TOURISME – SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. DEMANDE DE GRATUITÉ : COMITÉ DES LOISIRS

15. RAPPORTS :

15.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

15.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

16 CORRESPONDANCE

17 AUTRES ITEMS

CONSULTATION PUBLIQUE

ESTIMATION ASSURANCE : CASERNE

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE : VENTE TERRAIN

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19 .CLÔTURE DE LA SÉANCE

3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2014

2014-02-24

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 janvier 2014

En conséquence, Il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal du 4 janvier 2014 susmentionné rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT PORTANT LE # 132-2014 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

2014-02-25

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Daniel Mercier à la réunion du 4 janvier :

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le # 132-2014 ayant pour titre : Adoption du règlement du code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

5. REMERCIEMENTS MONSIEUR SYLVAIN VEILLEUX

Considérant qu'il y a eu des travaux de rafraichissement dans la salle de l'aréna ;

Considérant que monsieur Sylvain Veilleux a participé bénévolement à ces travaux et de plus défrayer les honoraires de son employé sans rien réclamer à la municipalité;

Une motion de remerciement sera adressée à monsieur Sylvain Veilleux.

6. DÉPÔT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Il y a dépôt à chaque élu du rapport annuel de la gestion de l'eau potable.

7. COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois de janvier 2014 sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

2014-02-26

Il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés pour le mois de janvier 2014 au montant de 253 332,27 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 40 134,73 \$, les comptes à payer représentent 113 322,53 \$. tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 32 162,86 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FOND

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Francine Talbot, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2014 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2014-02-27

Francine Talbot, D. G.- Sec.-Trés.

8. ACCEPTATION D'ESTIMER DES COUTS ANALYSE ET RAPPORT STRUCTURE SALLE ARÉNA

2014-02-27 **Considérant** que les élus planifient dans le futur la conformité de la partie arrière (glace) selon de code du bâtiment ;

Considérant qu'avant de faire de grande démarche pour cette conformité les élus désirent savoir si la partie avant, soit la partie de la salle et du restaurant, sont conformes ;

Considérant que monsieur Alexandre Labbé, M.Sc.A, de la firme WSP offre ses services pour analyser la portion du bâtiment existant (relevés, analyse et rapport) dont les honoraires sont estimés à 3 000\$;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Campeau., appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Alexandre Labbé de la firme WSP à raison de 3 000\$ pour l'analyse de la conformité de la salle et restaurant avant de l'aréna

9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : COMITÉ DES BÉNÉVOLES

2014-02-28 **Considérant** que l'Association bénévole Beauce-Sartigan – Comité de St-Honoré-de-Shenley sollicite la municipalité dans le cadre de leur campagne de financement pour le maintien de leurs activités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de l'association et de leur verser l'équivalent du montant perçu pour leur consommation d'électricité au local du comptoir familial.

10. SITE INTERNET

2014-02-29 **Considérant** que le moment est venu d'améliorer le site internet de la municipalité;

Considérant que présentement le site internet est fourni par CREA WEB 4 un produit de Iclit et qu'il offre de faire une mise à jour et de nouvelle option au coût de 5 390\$ plus les taxes;

Considérant qu'une autre offre de service est présentée à la municipalité par UBÉO qui consiste à faire la refonte complète du site web au coût de 6 250\$ plus les taxes applicables;

Après discussion, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Alain Carrier..et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Ubéo solutions web considérant la facilité d'accès et d'utilisation du personnel municipal

11. ACHAT DE MÉLANGEUR STATIQUE

2014-02-30 **Considérant** que l'inspecteur en eau potable connaît des problèmes

avec le mélangeur de chlore ;

Considérant qu'il y a eu demande de prix auprès de deux fournisseurs, soit Produits chimiques Magnus ltée au coût de 2 995. et auprès de mécanique de procédé CWA au coût de 2 360.\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion. et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un mélangeur de chlore auprès de la compagnie Mécanique de procédé CWA au coût de 2 360\$ plus les taxes applicables

12. CONDUITE D'AQUEDUC 4" AU BOUT DE LA RUE JOBIN

2014-02-31

Considérant qu'il y a des travaux de réfection de projeter sous les rues Champagne/Beaudoin;

Considérant que lors des travaux de réfection de la rue Jobin il reste à faire un bout de réfection sur une longueur d'environ 175 pieds :.

Considérant que la firme d'ingénieur au dossier demande si la municipalité veut par la même occasion changé la conduite d'aqueduc 4 : qui date de 1992 et serait en fonte ductile selon les informations disponibles au plan d'intervention.,

Considérant que l'ingénieur considère la conduite assez jeune (+ - 22 ans)

Considérant que les élus doivent déterminer s'ils souhaitent conserver ou remplacer cette conduite ou seulement refaire la voirie;

Après discussion, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refaire la voirie seulement du bout de la rue Jobin à même les travaux des rues Champagne / Beaudoin.

13. ÉTUDE GÉOTECHNIQUE RUES BEAUDOIN / CHAMPAGNE, GRÉGOIRE / LACHANCE

2014-02-32

Considérant que des travaux d'infrastructure d'aqueduc et d'égout sont prévus dans les rues Champagne / Beaudoin et Grégoire /Lachance;

Considérant que monsieur Olivier Bourque de la firme d'ingénieur WSP demande si les élus désirent réaliser une étude géotechnique afin de mieux connaître les sols avant de réaliser les projets;

Considérant que monsieur Bourque mentionne que ce type d'étude n'a pas été réalisé pour les autres travaux exécutés dans notre municipalité :

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas faire d'étude géotechnique pour les travaux projetés en cours d'année.

14. DEMANDE DE GRATUITÉ : COMITÉ DES LOISIRS

2014-02-33

Considérant que le Comité des loisirs organise de plus en plus d'activité et cela demande plus d'heure d'utilisation de glace;

Considérant qu'à chaque fois le comité devait passer à la table du conseil afin d'obtenir de la gratuité;

Considérant qu'afin d'éviter ces demandes répétitives. Il y a eu discussion entre le comité des loisirs et les membres du conseil; afin de connaître les besoins du comité en temps de disponibilité;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser dix heures par semaine de gratuité au comité des loisirs pour la mise en place d'activités

15. RAPPORT

15.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur le maire fait rapport des principaux points discutés à la réunion mensuel de la MRC.

15.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Daniel Campeau fait un court rapport de la réunion.

16. CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est parvenu aux élus en main propre, aucune correspondance n'a été retenue.

17. AUTRES ITEMS

17.1 CONSULTATION PUBLIQUE

Monsieur le maire informe et invite la population a assisté à cette consultation qui aura lieu le 12 mars à l'aréna.

2014-02-34

17.2 ESTIMATION ASSURANCE : CASERNE

Considérant qu'en l'année 2011 il y a eu agrandissement de la caserne incendie et depuis aucune ajustement de la valeur assurable fut changé auprès de la compagnie d'assurance;

Considérant qu'à la réunion de janvier, les élus ont demandé de faire évaluer ce bâtiment;

Considérant que l'évaluation fût exécuter le 10 janvier et que suite à cette analyse l'évaluateur est d'opinion que la valeur de reconstruction de la propriété énumérée est de 492 399,00\$ incluant les taxes, les frais de démolition/déblai, les frais d'architecte/supervision.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter la valeur assurable du bâtiment la caserne d'incendie auprès de la compagnie d'assurance de la municipalité

17.3 VENTE DE TERRAIN SUR LA RUE ENNIS

2014-02-35

Considérant qu'il y a une demande d'acquisition du terrain dont la désignation cadastrale est 19 A-18 sur la rue Ennis, mesurant 34,50 mètres de frontage par 39,62 mètres de profondeur, pour une superficie de 1 348,4 mètres carrés

Considérant que le prix d'achat est de 16 636,88\$, plus les taxes (TPS : 5% = 831,84\$) (TVQ : 9.975% = 1 659,53\$ que le promettant-acquéreur convient de payer entièrement à la signature de l'acte de vente par chèque

Le prix pour les services d'aqueduc et d'égout est de 6 890,98\$ que le promettant-acquéreur convient de payer le montant total en dix versements annuel égaux et consécutifs comme suit :

Lors de la signature de l'acte de vente devant notaire, l'acheteur versera par chèque, le premier versement payable comptant.

Les neuf autres versements seront facturés sur le compte de taxes à la ligne «Infrastructures»

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de l'acheteur soit de vendre le terrain tel que ci-dessus décrit dans ce préambule et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents nécessaires à cette vente.

18- PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur le maire donne la parole à l'assistance. Un commentaire a été émis.

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2014-02-36

Il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance Il est 20h05.

DANY QUIRION, MAIRE

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRÉS.